

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 4 juin 2024

Date de convocation du conseil municipal : le 28 mai 2024

Lieu du conseil municipal : Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 21h10

Listes des présents, absents et pouvoirs :

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Jacques RIZZO, Annie SUD, Yannick PUERTOLAS, Rémy LANSAC, Marie-Françoise DAL GRANDE, Jérôme PACHECO, Virginie CAZAUX.

ABSENTS : Romain ROUQUETTE, Marina LASSERRADE, Jocelyn CIMBER.

Secrétaire de séance : Annie SUD

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour en ouverture de séance.

Approbation du dernier compte rendu du dernier CM et aucune remarques particulières.

I. Demande de subvention AMF Téléthon

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de l'AFM TELETHON afin de demander une subvention au titre de l'année 2024.

Monsieur le maire propose de ne pas octroyer de subvention à cette association car les subventions sont octroyées uniquement aux associations de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas octroyer de subvention à l'association AFM TELETHON.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loïc	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

II. Création d'un toit végétalisé pour la salle des mariages et demande de subvention

Monsieur le Maire présente le projet de végétalisation du toit de la salle des mariages.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Verts 2024.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Verts 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le maire à entamer toutes démarches en ce sens.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

III. Nettoyage de la parcelle boisée et demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet de renaturation et de protection d'arbres classés et anciens sur la parcelle récemment acquise par la commune en 2023, parcelle sise Lieu-Dit Prise de Derrière.

Afin de réaliser ce projet, la commune fera appel à la société COLIBRI PAYSAGE pour le nettoyage de la parcelle.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de demander une subvention dans le cadre du Contrat de Territoire 2024 auprès du Département.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De demander une subvention auprès du département dans le cadre du Contrat de Territoire 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le maire à entamer toutes démarches en ce sens.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

IV. Budget principal DM1

Monsieur le maire indique aux conseillers municipaux la nécessité de transférer des sommes d'un compte vers un autre, il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative, tel que présentée ci-dessous :

D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement +44 476,22 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections + 44 476,22 €

D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. Fonctionnement - 44 476,22 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions - 44 476,22 €

Votée à l'unanimité.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

V. Muretain Agglo : Attribution de compensation d'investissement

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux le montant de l'attribution de compensation d'investissement qui s'élève à -10 317 €

Il est demandé au conseil municipal de confirmer ce montant afin de pouvoir mandater cette somme au Muretain Agglo.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le montant de 10 317 € pour l'attribution de compensation d'investissement qui s'imputera au compte 2046 du budget primitif 2024.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

VI. Modification des statuts du SAGE

Monsieur le Maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération 36-2024 du 22 Avril 2024, du SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAG^e) relative à :

- L'adhésion de la commune de Fonsorbes au syndicat pour la compétence « I3 : création, extension, gestion des crématoriums »,
- L'extension des quatre compétences de la GEMAPI (compétences H1, H2, H3, H4) par la réintroduction des études,
- L'extension du périmètre d'intervention du syndicat pour Toulouse Métropole, pour les compétences H1, H2, H3, H4 au territoire de la commune de Toulouse (147.978%),
- L'introduction d'une nouvelle compétence à la carte relative à la « La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »,
- La modification des modalités de contribution des membres.

Il donne également lecture du projet de statuts et demande au conseil municipal de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Après la délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune de Fonsorbes (et donc la modification de l'article 1 des statuts).
- Approuve l'extension des quatre compétences de la GEMAPI par la réintroduction des études (modification de l'article 2).
- Approuve l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM à la commune de Toulouse (17.97%) pour Toulouse Métropole et pour les quatre compétences de la GEMAPI (modification de l'article 3).

- Approuve la modification des modalités de contribution des membres (modification de l'article 1 »).
- Approuve l'extension de ses compétences à la carte à la « La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » (définie au 4° de l'article L211-7 du code de l'environnement et de modifier en conséquence l'article 2 - procédure d'extension des compétences de l'article L5211-17 du CGCT).
- Approuve les statuts du SIVOM SAGe modifiés en conséquence.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

VII. Création d'une salle des mariages et demande de Fonds de concours

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le programme et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de la salle des mariages et du conseil municipal :

La commune de SAINT CLAR DE RIVIERE envisage la construction d'une salle dédiée au mariage en lieu et place du préau et des locaux de stockage de l'ancienne école publique transformée aujourd'hui en bibliothèque municipale. Sa position stratégique en face de la mairie et en liaison directe avec les locaux administratifs existants permettra entre autres le déplacement des réunions du conseil municipal qui se font actuellement dans une salle trop petite.

Pour réaliser cette opération en tant que maître d'ouvrage, elle doit préalablement désigner un maître d'œuvre.

L'opération concernera la création en plain-pied, **selon une solution de base et une option :**

SOLUTION DE BASE :

- Création d'une salle de 120 m2 environ.
- Création d'un hall d'entrée avec sanitaires aux normes PMR accessibles aussi bien par l'intérieur que par l'extérieur.
- Création d'un espace bar ponctuel.
- Création d'un espace d'archivage d'environ 30 m2

OPTION :

- Aménagement de la cour intérieure entre le projet et la bibliothèque existante avec traitement des sols et mobilier urbain.

L'opération comporte des travaux tous corps d'état.

L'estimation de l'opération s'élève à 704 452.70 € HT.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- De valider l'actualisation de l'enveloppe financière,
- D'autoriser Monsieur le maire à entreprendre toutes démarches afin d'aboutir à ce projet et signer tous documents y afférents,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de Fonds de Concours auprès du Muretain Agglo.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

VIII. SDEHG : rénovation des points lumineux routiers

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 60 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 70%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	1 779€/an
Factures d'électricité	3 198€/an	1 099€/an
Total des dépenses	3 198€/an	2 878€/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

IX. SDEHG : rénovation des points lumineux résidentiels

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 42 points lumineux résidentiel et 5 points lumineux lanterne de style de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public résidentiel et style assurant ainsi une économie d'énergie de 80%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	1 712€/an
Factures d'électricité	2 456€/an	498€/an
Total des dépenses	2 456€/an	2 210€/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

X. Acquisition des parcelles C322 et C328

Monsieur le Maire indique que garder des espaces boisés sur le territoire communal. Il est nécessaire de se porter acquéreur des parcelles suivantes :

- C322 et C328 pour une surface totale de 5203 m².

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles au prix de 1 500 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de se porter acquéreur des parcelles cadastrées C 322 et C 328 de 5203 m² au total ;
- d'accepter la proposition de l'acheteur au prix de 1 500 € ;
- de prévoir cette somme au budget primitif en section d'investissement ;
- de donner l'autorisation à Monsieur le maire ou Madame CARDONNA de passer les actes d'acquisition auprès de maître VERDIER, notaire à Saint Lys.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

XI. Attribution de la subvention annuelle au Comité des Fêtes

Le Conseil municipal n'ayant pu délibérer au sujet de la subvention annuelle du Comité des Fêtes lors du dernier conseil, Monsieur le Maire propose de subventionner le Comité des Fêtes à hauteur de 5 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer la subvention comme mentionnée ci-dessus et de prévoir les sommes au BP communal 2024, article 6574.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

XII. SDEHG : convention de servitude parcelle C1320

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de réaliser les travaux d'électrification chemin de la Gare. Pour l'établissement de cette installation électrique aérienne, il est nécessaire d'établir une convention de servitude de passage concernant la parcelle cadastrée C 1320 propriété de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture du texte du projet de convention valant reconnaissance de servitude et propose au Conseil d'en approuver les termes. Il précise que, étant donnée la spécificité des ouvrages et leur mode particulier de financement, la constitution de cette

servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire.

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne octroyant à ce dernier un droit de servitude sur la parcelle C 1320
- Donne délégation au Maire pour signer ladite convention.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Rémy	LANSAC
Jérôme	PACHECO
Marie Françoise	DAL GRANDE
Virginie	CAZAUX

XIII. Questions diverses

Mme CAZAUX informe que les éboueurs cassent les contenaires en les manipulant. Monsieur le Maire dit qu'il faut venir en Mairie et Dorothee en fera la demande au Muretain Agglo.

Mme CAZAUX remonte l'information du bus 312. Elle demande comment on peut faire pour avoir plus de bus pour Saint Clar. Elle demande si on peut faire pression en tant que Mairie auprès de Tisseo.

M.PACHECO souhaite revenir sur le mail envoyé au sujet du ST CLAR INFOS. Il souhaite que son nom soit retiré du journal. Monsieur le Maire précise le pourquoi de l'édition sortie rapidement.

Madame PUERTOLAS et Madame DAL GRANDE remonte le fait que des personnes viennent faire déféquer leurs chiens devant leurs maisons (rue des Roses). Elle précise que la rue est devenue une cani crotte.

Mme GIULANI demande s'il est possible d'améliorer l'accès au village, il n'y a plus de passage piétons symbolisé correctement devant le château. La route est dangereuse en plus. M. PAVAN précise que le parking devant la Mairie n'est plus correctement identifié (marquage au sol).

Mme DAL GRANDE informe le conseil que le bus devant l'école n'a pas pu partir ce soir. Elle précise que les gens stationnent à des endroits qui ne devraient pas. Cela cause des problèmes à la sortie de l'école. M. MAHE précise qu'il faut symboliser un zébra au sol et un panneau interdiction de stationner.

La séance est clôturée à 22h45.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
SUD	Annie	